

Ici et ailleurs

• Bande dessinée
Séries d'hommage à Stan Lee



Photo : AFP

Stan Lee, le scénariste américain qui a créé pour l'éditeur Marvel Comics des personnages iconiques comme Spider-Man, les X-Men ou Hulk, faisant rêver des générations entières de fans de bande dessinée est décédé, lundi soir, à l'âge de 95 ans. "Marvel et l'ensemble de la Walt Disney Company saluent la vie et la carrière de Stan Lee et présentent leur gratitude éternelle pour les exploits inégalables qu'il a accomplis dans leurs murs. A chaque fois que vous ouvrirez un +comic-book+, Stan sera là", a déclaré Marvel, dont il était encore président d'honneur, dans un communiqué.

• Héritage
Laura Smet et David Hallyday réclament le gel des royalties

Laura Smet et David Hallyday réclament au civil le gel d'une partie des royalties issues de la vente d'albums de leur père, dont le dernier qui vient de dépasser le million d'exemplaires écoulés, a-t-on appris hier auprès de l'avocat de Mme Smet. "C'est une assignation dirigée contre les maisons de disques", a précisé à l'AFP Me Emmanuel Ravanans, confirmant une information de BFMTV, nouvel épisode de la guerre entre les deux aînés de la star et sa veuve autour de la succession. Les trois maisons de disques concernées sont Universal, Sony et Warner, qui a lancé, fin octobre, l'album posthume "Mon pays, c'est l'amour", le 51e de l'artiste décédé en décembre dernier à l'âge de 74 ans.

• Internet
Amazon installe son second siège à New York

Après un an de suspense, Amazon a finalement annoncé qu'il installerait deux nouveaux sièges à New York et dans la proche banlieue de Washington, avec 50.000 emplois à la clé, mais en échange de centaines de millions de dollars d'aides financières. Les deux localités retenues sont Long Island City dans le quartier new-yorkais du Queens, qui se trouve juste en face de Manhattan sur l'autre rive de l'East river, et un quartier d'Arlington en Virginie, aux portes de la capitale fédérale, a précisé l'entreprise dans un communiqué.

Rassemblés par F.S.L.

Vie des associations/ Lutte contre le chômage des jeunes " Wabouna tour " : une caravane au service de l'entrepreneuriat



Photo : LLIM

Le président de Wabouna, Hercule Nze Souala, incitant des personnes handicapées à l'entrepreneuriat.



Photo : LLIM

Une campagne de sensibilisation au quartier Derrière-l'Ecole normale de Libreville.

LLIM
Libreville/Gabon

Une caravane des jeunes entrepreneurs engagés a sillonné plusieurs quartiers de Libreville, sous le thème "Entreprendre pour réussir sa vie".

LA tournée inter-quartiers initiée à Libreville depuis quelques semaines par l'Organisation non gouvernementale (Ong) Wabouna, sous le thème "Entreprendre pour réussir sa vie", s'est achevée en apothéose samedi dernier, au quartier "Derrière-l'Ecole normale", dans le 1er arrondissement. « Cette tournée inter-quartiers, riche d'enseignements, vise un réveil collectif, en vue de susciter l'autonomisation des Gabonais à travers l'entrepreneuriat et l'auto-emploi. C'est notre modeste contribution à la lutte contre le chômage dans notre pays », a expliqué le principal initiateur de cette caravane et président de Wabouna, Hercule Nze Souala. Selon lui, le but de ces rencontres était « d'inciter les jeunes à s'investir dans l'entrepreneuriat et à s'engager dans des actions citoyennes, en vue de la prospérité personnelle. Mais également, d'aider les autorités du pays à réaliser les Objectifs de développement (OD) inscrits dans le Plan de relance économique, notamment

dans le volet "diversification de l'économie". »

Nze Souala a ajouté: « ces rencontres inter-quartiers ont constitué un rendez-vous du donner et du recevoir. A travers ces moments d'apprentissage et d'échange de compétences. Mais aussi de sensibilisation sur des questions en lien avec l'entrepreneuriat et l'engagement citoyen au Gabon. »

Pour mieux appuyer certaines activités génératrices de revenus, quelques entrepreneurs ont reçu, à l'ouverture comme à la clôture de cette caravane, des chèques à titre symbolique en guise d'encouragement.

En outre, le président de Wabouna, qui se veut un mouvement des entrepreneurs engagés, a expliqué qu'il s'agit d'aider les compatriotes, généralement des entrepreneurs en herbe, à accroître leur rendement en développant leurs activités. Hercule Nze Souala et les siens envisagent, dans le cadre de la semaine mondiale de l'entrepreneuriat, qui débute ce mercredi 14 novembre, l'organisation d'un concours dénommé "Inno'projet". Son lauréat bénéficiera d'un appui financier à hauteur de 1 million (1 000 000) de francs CFA. « C'est une contribution citoyenne de notre jeune mouvement », a dit le président de Wabouna.



Photo : LLIM

Comme un acte d'encouragement, les responsables de Wabouna ont remis des chèques à certains jeunes entrepreneurs.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENTREPRENARIAT NATIONAL, CHARGÉ DE LA DÉCENNIE DE LA FEMME
AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION
DIRECTION GÉNÉRALE
3000956 /AGANOR/DG-

COMMUNIQUÉ

Référencement et Agrément des organismes de Contrôle Métrologie

En application des dispositions du décret n°085/MEN-MF du 12 avril 1961 portant réglementation du contrôle des instruments de mesure dans la République gabonaise, du décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014 portant création et organisation de l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR), et de l'arrêté n°094/MMI du 09 mars 2016 fixant les modalités de délivrance de l'Agrément Technique AGANOR aux organismes d'inspection tous types, d'importation et de réparation d'instruments de mesure réglementés, des laboratoires d'étalonnage et d'essai, l'exercice des activités de métrologie est soumise à l'obtention d'un Agrément Technique délivré par l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR).

En conséquence, la Direction Générale de l'AGANOR invite l'ensemble des opérateurs économiques offrant des services de contrôles métrologiques susvisés à se faire identifier auprès de la Direction des Affaires Juridiques et des Titres (6^{ème} étage, Immeuble Gabon Industriel), à compter de la date de publication du présent communiqué. La fin de la période d'identification est fixée au 31 décembre 2018.

Passé ce délai, l'exercice des activités de métrologie sans Agrément Technique de l'AGANOR sera considéré comme illégal et les opérateurs ainsi identifiés seront passibles des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à Libreville, le 31 OCT 2018

Joseph NGOWET

AGANOR
AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION,
Centre-Ville, Immeuble Gabon Industriel, BP. 23.744 Libreville / GABON.
Tél : 01 76 26 40 / 01 76 26 48 - Site Web : http://www.aganor.ga